



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°050-2026

SEANCE DU : 29 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 29/09/2026

Affichée le : 21/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Pouvoirs : 2

Absents : 2

**Etaient
présents :**

Patrick RAOULT

Patricia GOASDOUE

Catherine DEVILARD

Daïkha BRICOUT

Hervé SOUPRAYEN

Martine TISSU

Alban RANGIER

Thomas PROUST

Françoise GODENNE

~~Serge GHILLEBAERT~~~~Anne-Laure BONCORI~~

Audrey SABOURIN

Monique ROBERT

Morgane RABISCHUNG

Fabien VOLLE

Michel WATIER

J.M. HENNEBERT

Anissa BENDHIAF

~~Ambre OLLIVIER~~

Céline GALLAND

Thierry CHAUMERLIAC

Franck MARCHAL

David GRANDINETTI

Edouard DEGREMONT

Aude MAZURELLE

Eric DEVILARD

Absents représentés : Ambre OLLIVIER pouvoir à Fabien VOLLE et Serge GHILLEBAERT pouvoir à Madame le Maire

Absents non représentés : Anne-Laure BONCORI, Hervé SOUPRAYEN

Secrétaire de séance : Patricia GOASDOUE

Délibération n°050/2026 : Création postes permanents à temps complet et à temps non complet

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer 5 emplois permanents en raison des missions suivantes :

- Agent de surveillance de la voie publique (ASVP), 1 poste permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet
- Agent du cadre de vie, 1 poste permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet
- Agent d'entretien et de restauration, 2 postes permanents relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps non complet
- Surveillant de cantine, 1 poste permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre)

- **Crée** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent du cadre de vie, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- **Crée** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de surveillance de la voie publique, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2026,
- **Crée** deux emplois permanents sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'entretien et de restauration, à non complet temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026
- **Crée** un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de surveillance de cantine, à temps non complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- **Prévoit** les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget primitif 2026.
- **Autorise** Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 30 septembre 2026

Le Maire,
Céline CAUDRON

